“Picardie Debout” : François Ruffin vient de créer un micro-parti politique ainsi qu’une “association de financement”

26/02/2019 à 7h32

[…]

CheckNews a pu confirmer ces informations en consultant le journal officiel où ces micro-partis, en tant qu’associations, sont enregistrés .

Figurent bien la création en février 2019 de deux associations au nom de Picardie Debout, le mouvement de François Ruffin qu’il avait lancé pour les législatives. L’association Picardie Debout, créée le 12 février, vise à «*favoriser les réflexions philosophiques, économiques, sociales et politiques localement, nationalement et internationalement ; contribuer à l’élaboration, la communication et la mise en discussion publique des idées de ses membres et celles que ses membres souhaitent faire connaître ; faire prospérer le vivre-ensemble politique, la convivialité citoyenne et la solidarité militante ; faire vivre la démocratie par tous moyens : organisation de soirées, débats, conférences, mais également publications ou présentation de candidats à toutes élections*». A ce micro-parti, s’ajoute la création d’une association de financement de Picardie Debout, également déclarée le 12 février, qui a pour objet de «recueillir l’ensemble des ressources en vue du financement de Picardie Debout».

Contactée par *CheckNews*, l’équipe de François Ruffin nous fait savoir que le siège social de ces associations, qui avait bien

été enregistré à l’adresse de la permanence parlementaire du député insoumis, a finalement été transféré le 21 février dernier au domicile de sa présidente, Isabelle Guyot.

[…]

La possibilité offerte par la loi d’effectuer des dons multiples (une même personne pouvait donner à plusieurs partis politiques) avait contribué à l’éclosion des micro-partis. Depuis la loi de 2013 sur la transparence dans la vie publique, le montant des dons est toutefois plafonné à 7500 euros par an et par personne, quel que soit le nombre de partis auxquels on donne. Auparavant, il était possible de donner jusqu’à 7 500 euros à plusieurs partis, dépassant ainsi ce plafond.

[…]

CheckNews de Libération